



**SNUipp- FSU** - 44, cours Aristide Briand - 33000 BORDEAUX  
Tél. 05 56 31 26 63 - Fax 05 56 31 23 19  
Courriel : [snu33@snuipp.fr](mailto:snu33@snuipp.fr)

Jeudi 30 avril 2020

à  
Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale  
Circonscription de Saint André de Cubzac

Objet: Ouverture des écoles la semaine du 11 mai 2020

Monsieur l'inspecteur,

La réouverture prochaine des écoles est annoncée. Bien qu'en congé, les enseignants se mobilisent dans leurs écoles pour préparer le retour des élèves. C'est dans ce contexte que nous avons réuni quarante enseignants de la circonscription en visioconférence aujourd'hui pour faire le constat de la situation dans les écoles et échanger points de vues et questionnements. Beaucoup des questions et des inquiétudes restent aujourd'hui sans réponse. En conclusion de cette réunion nous avons donc décidé de nous adresser collectivement à vous.

Dans un premier temps, nous vous demandons de réunir rapidement les directrices et directeurs des écoles de la circonscription. Ne disposant d'aucune information de la part de notre hiérarchie, nous sommes démunis face aux demandes des mairies ou des parents d'élèves. Ces demandes se muent parfois en pression, des parents ne comprennent pas l'absence de réponse de l'école alors que les annonces se multiplient dans la presse. Chaque école avance à l'aveugle dans son organisation de la future rentrée. Les choix sont variés, parfois opposés d'une école à l'autre. Ils seront peut-être demain contredits par les cadrages nationaux, académiques ou de circonscription.

Dans un second temps, nous souhaitons vous transmettre une liste de questions que se pose l'ensemble des enseignants présents aujourd'hui. Ces questions ne trouvent pas aujourd'hui de réponse immédiate en l'absence de textes de cadrage alors qu'elles nous semblent essentielles. Nous vous demandons de les porter auprès de Monsieur le Directeur Académique si des réponses claires n'y sont pas apportées demain par les publications ministérielles.

- Les enseignants dont les enfants ne sont pas pris en charge par leur école ou qui ne souhaitent pas remettre leurs enfants à l'école peuvent-ils continuer le télétravail ? Quelle organisation pour les enseignants dont les enfants iront à l'école dans une commune qui n'organise aucun accueil périscolaire, pas même sur le temps méridien ?
- Le volontariat s'applique-t-il aux enseignants ?
- Les enseignants à risque peuvent-ils télétravailler ? Si oui, suffit-il d'un certificat de son médecin traitant ou faut-il l'aval d'une autorité hiérarchique ? Les enseignants dont un proche est à risque ont-ils les mêmes droits ?
- Quand un enseignant est en télétravail, ces élèves le sont-ils de fait aussi ?
- Comment s'organise le remplacement d'un enseignant absent ?
- Les enseignant·es des RASED doivent-ils continuer à se rendre dans différentes écoles ?

- Comment s'articule le travail en présentiel et à distance quand les élèves d'une classe sont accueillis mais qu'une partie des parents a choisi de ne pas remettre son enfant à l'école ? Le risque d'une double journée de travail inquiète fortement.
- Comment sont constitués les groupes d'élèves accueillis ? La classe est-elle coupée en 2 groupes à priori ? Les enseignants doivent-ils choisir les élèves et mélanger plusieurs groupes-classe ? Les groupes sont-ils fixes ou évoluent-ils en fonction des enfants présents ?
- Faut-il accueillir les élèves de GS, CP, CM2 le 12 mai, puis les autres classes le 25 mai comme annoncé précédemment ? Est-ce une possibilité ? Une préconisation ?
- Pouvons-nous n'accueillir que les élèves d'une seule classe au début puis augmenter le nombre de classes accueillies progressivement ?
- Peut-on choisir de faire des groupes inférieurs à 15 si la situation de l'école ou de la classe nous paraît l'exiger ?
- Quelle alternance entre les groupes : 1 jour sur 2, 2 jours consécutifs par semaine, 1 semaine sur 2 ?
- Comment garantir les gestes barrière et la distanciation physique avec des élèves MDPH ou avec des élèves à besoins particuliers ? Quelles garanties pour les AESH ?
- Comment garantir les gestes barrière et la distanciation physique avec des élèves de maternelle en particulier PS et MS ?
- Après concertation et préparation conjointe de l'ouverture de l'école avec la mairie, qui décide des classes accueillies et des besoins de l'école ? Le directeur ? le maire ? Les champs de compétences sont-ils respectés ?
- Comment concilier l'accueil des enfants de soignants (et personnels prioritaires) et l'accueil de petits groupes dans les classes ? Comment cela s'articule-t-il avec l'obligation de ne pas mélanger les élèves de différents groupes ?
- L'accueil des enfants de soignants peut-il être assuré par un service municipal ?

Aujourd'hui c'est l'incertitude qui domine dans les écoles et un sentiment d'isolement des enseignants. Nous attendons une parole claire de notre hiérarchie pour ramener la sérénité nécessaire à une réouverture des écoles dans de bonnes conditions. Les directrices et directeurs comme les enseignant-es ont besoin d'accompagnement et de soutien de leur hiérarchie.

Nous vous prions de croire, Monsieur l'Inspecteur, en notre attachement à un service public d'éducation de qualité.

Cécile Hémous  
 Virginie Macouillard  
 Kathy Souffron

pour le SNUipp-FSU33  
 Circonscription de St André de Cubzac